

Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

28/05/1990

Pour les personnels de la fonction publique hospitalière, voir le [décret n° 92-566 du 25 juin 1992](#)

Cf : [Circulaire du 6 novembre 1990](#)

Mots clés : Déplacements - Frais - Remboursement